

Habizamungu antaine

lettre

15/12/1985 - 16/12/1985

3Pge 2doc

HAKIZAMUNGU Antoine -
C/O NDIBESHYE Papias
OCIR - THE
B.P. 1344
K I G A L I.-

Kigali, le 16/12/1985

A Monsieur le Directeur Général
de la SOMIRWA

B.P. 266

K I G A L I.-

DATE D'ENTRÉE *16/12/85*
A TRAITER PAR

N° CLASSEMENT *Pers. Div.*

Monsieur le Directeur Général,

Conformement aux instructions reçues,
j'ai commencé la remise - reprise du magasin central de GIKONDO ce
mercredi 11 décembre 1985.

Vu le temps que prendraient ces
inventaires et suite à votre accord, une déclaration de créance
relative aux jours presités pendant ladite période vous sera envoyée
après la remise - reprise, et en ce qui concerne la paie de
septembre et octobre, je passerai incessamment à la caisse comme
convenu.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur
Général, mes très sincères salutations.

Hakizamungu Antoine
HAKIZAMUNGU Antoine.-

Copie pour information à :

- Au comité des curateurs
de la SOMIRWA
K I G A L I.-

HAKIZAMUNGU Antoine
c/o sofat S.P.R.L
B.P. 379
K I G A L I

Kigali, le 15/12/1986

Objet : RECLAMATION DE SALAIRE

Frante
Date d'entrée 27/04/87
A traiter par *C. 1761/878*
N° classement 18/87/Pass
1761/878

Monsieur le Président du Comité
des Curateurs de la SOMIRWA
K I G A L I

Je me permets par la présente de vous rappeler
ma lettre du 29/07/1986 dont l'objet est repris ci-dessous.

En effet Monsieur le Président, je suis le seul
agent sur les sept mille ex-agents de la SOMIRWA qui n'ai pas
encore touché son salaire de 1985.

Comptant sur votre compréhension, je vous
prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute
considération.

HAKIZAMUNGU Antoine



Annexe : Copie de la lettre du 29/7/86

HAKIZAMUNGU Antoine

C/o SOFAT

B.P. 379

KIGALI.-

KIGALI, le 29 juillet 1986

A Monsieur le Président du Comité des
Curateurs de la SOMIRWA

KIGALI.-

Objet:

Réclamation des salaires.-

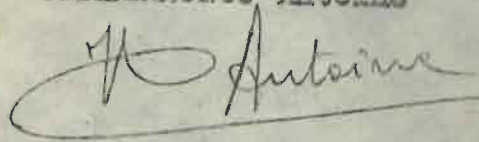
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre
bienveillance afin de solliciter du comité dont vous assumez la pré-
sidence, l'accord qui m'est exigé par les autorités de la SOMIRWA sarl
pour que mes salaires de septembre, octobre, novembre et 6 jours de
décembre 1985 me soient payés.

Par contre, les autres indemnités tel que
le congé payé, le préavis etc... resteront en attente comme il est le
cas pour les autres ex. agents de la SOMIRWA.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie
d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération
distinguée.

HAKIZAMUNGU Antoine



Copie pour information:

- Monsieur le Directeur Général de la Somirwa
- Monsieur le Président du Tribunal de Première
Instance de KIGALI (consignation n°9365/86)
- Monsieur le Directeur Administratif et Financier
de la SOMIRWA.-

Suite : 3 points